

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (*suppléante*) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à PARROT Marie-Christine
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
ECHEVEST Yannick	à LE COTTON Anne
GUILLOU Rémy	à LE SAOUT Aurélie
PRIGENT Jean-Yvon	à LE FOLL Marie-Françoise
PRIGENT Marie-Yannick	à LE GALL Annie
RANNOU Hervé	à LE GAOUYAT Samuel
RASLE-ROCHE Morgan	à CHAPPE Fanny
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUEROU Annie ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	66
Procurations	10
Absents	12

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 21 septembre 2022

DEL2022-09-166

TERRITOIRES, CITOYENNETE ET COOPERATIONS

COMMISSION MER ET LITTORAL FEAMPA 2021-2027 - DESIGNATION DES MEMBRES

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027, la Région Bretagne a lancé un appel à candidatures le 8 novembre 2021, auprès des territoires maritimes afin de les accompagner dans le développement d'une économie bleue durable. Doté d'une enveloppe de 8 M€, ce volet territorial du FEAMPA appelé « Développement Local mené par les Acteurs Locaux – DLAL » doit permettre de financer des projets innovants et collectifs, qui répondent aux enjeux des territoires maritimes bretons.

En avril 2021, Lannion-Trégor Communauté, en partenariat avec Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, a déposé un dossier de candidature DLAL FEAMPA 2021-2027 intitulé « Accélérer la transition vers une économie bleue durable et responsable » qui a été retenu par la Région Bretagne, avec une enveloppe pluriannuelle de 1 100 000 €.

Deux outils permettront de mettre en œuvre ce programme :

- La commission Mer et Littoral
- La convention passée entre la structure porteuse du programme à l'échelle du « Quartier Maritime de Paimpol », et ses partenaires, dans le cadre de la mise en œuvre du DLAL FEAMPA 2021-2027

1/ La Commission Mer et Littoral, gouvernance propre au programme FEAMPA du Quartier Maritime de Paimpol :

La Commission Mer et Littoral, organe de gouvernance du programme, aura pour mission principale d'appliquer la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux. Cela passe notamment par :

- Favoriser le développement de synergies entre les acteurs de l'économie bleue du territoire ;
- Conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue dans la gestion du territoire maritime
- Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire
- Assurer, lors de l'audition des porteurs de projet, la cohérence entre les projets et la stratégie DLAL FEAMPA du Quartier maritime de Paimpol
- Evaluer spécifiquement ladite stratégie et assurer la communication sur le DLAL.
- Être relais d'information concernant les aides FEAMPA accessibles pour les porteurs de projets et le cas échéant être ambassadeur du DLAL;

Cet engagement nécessite un certain investissement et une disponibilité, à raison d'une réunion tous les 2 mois. Cette instance, pour se réunir valablement, doit respecter le quorum sous peine de ne pouvoir valider ses décisions.

La Commission Mer et Littoral sera composée de représentants des secteurs public et privé locaux, reflétant fidèlement les parties intéressées de l'économie bleue durable locale.

2/ La convention de partenariat entre Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté :

Lannion-Trégor Communauté est chef de file de ce programme européen, à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol, et associe Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté dans sa mise en œuvre.

Une convention entre ces trois partenaires doit être actée, avec pour objet de :

- Déterminer les obligations et responsabilités du chef de file (Lannion-Trégor Communauté) et de ses partenaires (Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté) dans le cadre du GALPA du Quartier Maritime de Paimpol ;
- Fixer les modalités de gestion et de suivi de l'opération.

Ainsi, cette convention assoit le niveau d'ingénierie déployée par Lannion-Trégor Communauté (maximum 1.2 ETP) pour assurer le pilotage quotidien de ce programme (accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations concourant à la stratégie définie, communiquer, évaluer, instruire les projets, organiser les commissions Mer et Littoral, assurer le suivi financier et administratif...), être l'interlocuteur unique de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, et de la Région, ...

Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté quant à eux s'engagent à apporter leur aide pour la logistique de ce programme sur leur territoire (réservations de salles, accueil de la chargée de projet FEAMPA de Lannion-Trégor Communauté) ainsi qu'un soutien à l'émergence de projets locaux, à être relais de la communication du programme et à participer à l'évaluation du programme.

Lannion-Trégor Communauté, chef de file est le bénéficiaire des subventions Région et FEAMPA ; il n'y aura pas de reversement de subvention aux partenaires.

Vu la délibération n° DELBU2022-04-044 du 12 avril 2022 validant la stratégie du DLAL FEAMPA 2021-2027 à l'échelle du quartier maritime de Paimpol ;

Vu la délibération adoptée par la session plénière de la Région du 1er juillet 2022, validant la sélection des Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture et la répartition de l'enveloppe financière régionale ;

Vu la délibération de la commission permanente du 18 juillet 2022 du Conseil Régional de Bretagne demandant l'exercice des fonctions d'organisme intermédiaire par délégation de gestion de tout ou partie d'objectifs spécifiques qui relèveront des compétences de la Région, dans le cadre du programme national du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027 ;

Considérant les enjeux stratégiques qui s'annoncent sur les thématiques de l'économie de la mer et du littoral;

Considérant que pour Guingamp-Paimpol Agglomération, la représentation a été fixée comme suit :

- 2 délégués titulaires
- Et 2 délégués suppléants

Considérant que le Conseil d'Agglomération peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

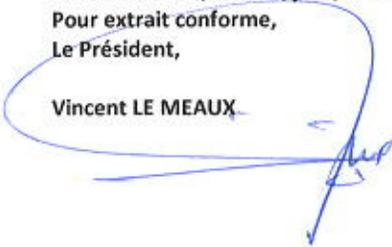
Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De procéder à la désignation des conseillers au sein de la Commission Mer et Littoral pour mener la stratégie FEAMPA 2021-2027 à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol
 - Titulaires : Fanny CHAPPE et Yvon SIMON
 - Suppléants : Samuel LE GAOUYAT et Jacky GOUAULT
- De valider le projet de convention de partenariat entre Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté ;
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout avenant qui serait nécessaire pendant la durée de mise en œuvre du programme FEAMPA 2021-2027.

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Florence PONTIS

